

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Monsieur MICALLEF, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame MONFORT, Madame BERNARDINI, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur LAURENT, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Monsieur Jean-David MARION.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur Thomas PHILIP)
Madame GALLART (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Isabelle MONFORT)
Monsieur MASSUCO (pouvoir à Madame Widad FERJANI)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 16/02/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier MICALLEF

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240223-14-DE
Date de télétransmission : 01/03/2024
Date de réception préfecture : 01/03/2024

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - SPORTS-EDUCATION-JEUNESSE - Transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions - Accord-cadre à bons de commande et Marché mixte - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

RAPPORTEUR : Madame Edwige MARINO - 3eme Adjoint

La présente délibération annule et remplace la délibération N° 41 du 23 juin 2023 suite à la modification relative au lot N° 1 et aux précisions qui ont été apportées aux intitulés des trois lots. De ce fait, le lot N° 1 n'est plus un simple accord-cadre à bons de commande mais « un marché mixte » comportant à la fois une partie forfaitaire et une partie en accord-cadre à bons de commande. Et la mention « accord-cadre à bons de commande » a été ajoutée aux lots N° 2 et 3.

Les trois marchés relatifs aux transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions sont arrivés à échéance au 31 décembre 2023.

Des avenants ont été passés afin de prolonger la durée de ces trois contrats jusqu'au 29/02/2024 permettant ainsi d'assurer la continuité du service public le temps de finaliser la nouvelle procédure de relance.

Afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue d'attribuer les marchés des transports des élèves des écoles de la ville, des enfants en accueil de loisirs et diverses personnes vers les installations sportives, les lieux culturels et autres excursions. Le marché mixte relatif au lot N° 1 et les accords-cadres à bons de commande relatifs aux lots N° 2 et 3 sont passés pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, et sont renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an.

La procédure se compose des trois lots séparés suivants, et affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : SPORTS - Transports des élèves et adultes des écoles du premier degré, municipales et stages sportifs vers les installations sportives et divers lieux - **Marché mixte**

Ce lot comporte à la fois une partie forfaitaire estimée à 97 220,20 € TTC et une partie en accord-cadre à bons de commande.

Les montants minimum et maximum suivants incluent la partie forfaitaire et la partie à bons de commande :

Minimum annuel : 60 000 € TTC

Maximum annuel : 200 000 € TTC

Lot n° 2 : ÉDUCATION - Transport des élèves et adultes des écoles du premier degré et municipales et diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions - **Accord-cadre à bons de commande**

Minimum annuel : 60 000 € TTC
Maximum annuel : 200 000 € TTC

Lot n° 3 : JEUNESSE - Transports des enfants et adultes des accueils de loisirs et séjours vers divers lieux - **Accord-cadre à bons de commande**

Minimum annuel : 60 000 € TTC
Maximum annuel : 200 000 € TTC

A l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard des critères de jugement des offres fixés comme suit :

Pour le lot N° 1 :

- 1- Valeur technique (10 %) jugée d'après la grille de notation,
- 2- Prix des prestations (70 %) jugé d'après le montant TTC du montant total non contractuel indiqué à l'AE, le cas échéant corrigé,
- 3- Performances en matière de développement durable (20 %) jugées d'après la grille de notation,

Pour les lots N° 2 et 3 :

- 1- Valeur technique (10 %) jugée d'après la grille de notation,
- 2- Prix des prestations (70 %) jugé d'après le montant TTC du DENC, le cas échéant corrigé,
- 3- Performances en matière de développement durable (20 %) jugées d'après la grille de notation

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 01/02/2024 a décidé d'attribuer ces marchés pour les montants suivants :

Lot n° 1 : SPORTS - Transports des élèves et adultes des écoles du premier degré, municipales et stages sportifs vers les installations sportives et divers lieux - Marché mixte, à l'entreprise **SARL Société Départementale des Transports du Var - SODETRAV, pour un montant maximum annuel de 200 000 € TTC**

Lot n° 2 : ÉDUCATION - Transport des élèves et adultes des écoles du premier degré et municipales et diverses personnes vers les lieux culturels et autres excursions - Accord-cadre à bons de commande, à l'entreprise **SARL Société Départementale des Transports du Var - SODETRAV, pour un montant maximum annuel de 200 000 € TTC**

Lot n° 3 : JEUNESSE - Transports des enfants et adultes des accueils de loisirs et séjours vers divers lieux - Accord-cadre à bons de commande, à l'entreprise **SARL Société Départementale des Transports du Var - SODETRAV, pour un montant maximum annuel de 200 000 € TTC**

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou sa représentante à signer les marchés correspondants dans les conditions contractuelles précitées.

Les projets de contrat et les pièces de la procédure sont consultables au service de la commande publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis de la première commission,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 01/02/2024,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 et L. 2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2, R. 2161-1 à R. 2161-5 ainsi que ses articles R. 2121-8, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14,

DIT que ces trois lots sont passés pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, et renouvelables trois fois à la date anniversaire par reconduction tacite par période successive d'un an,

AUTORISE Monsieur le Maire ou sa représentante à signer les marchés relatifs aux lots n° 1, 2 et 3 avec l'entreprise **SARL Société Départementale des Transports du Var - SODETRAV** pour un montant annuel de 200 000 € TTC chacun ainsi que tous les documents afférents à ces marchés, et prendre toutes les décisions concernant leur exécution et leur règlement,

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets concernés : Exercices 2024 et suivants, section de fonctionnement, chapitre 011.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,


Monsieur Olivier MICALLEF, CMO
Secrétaire de séance




Le Maire
Jean-Pierre GIRARD



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le